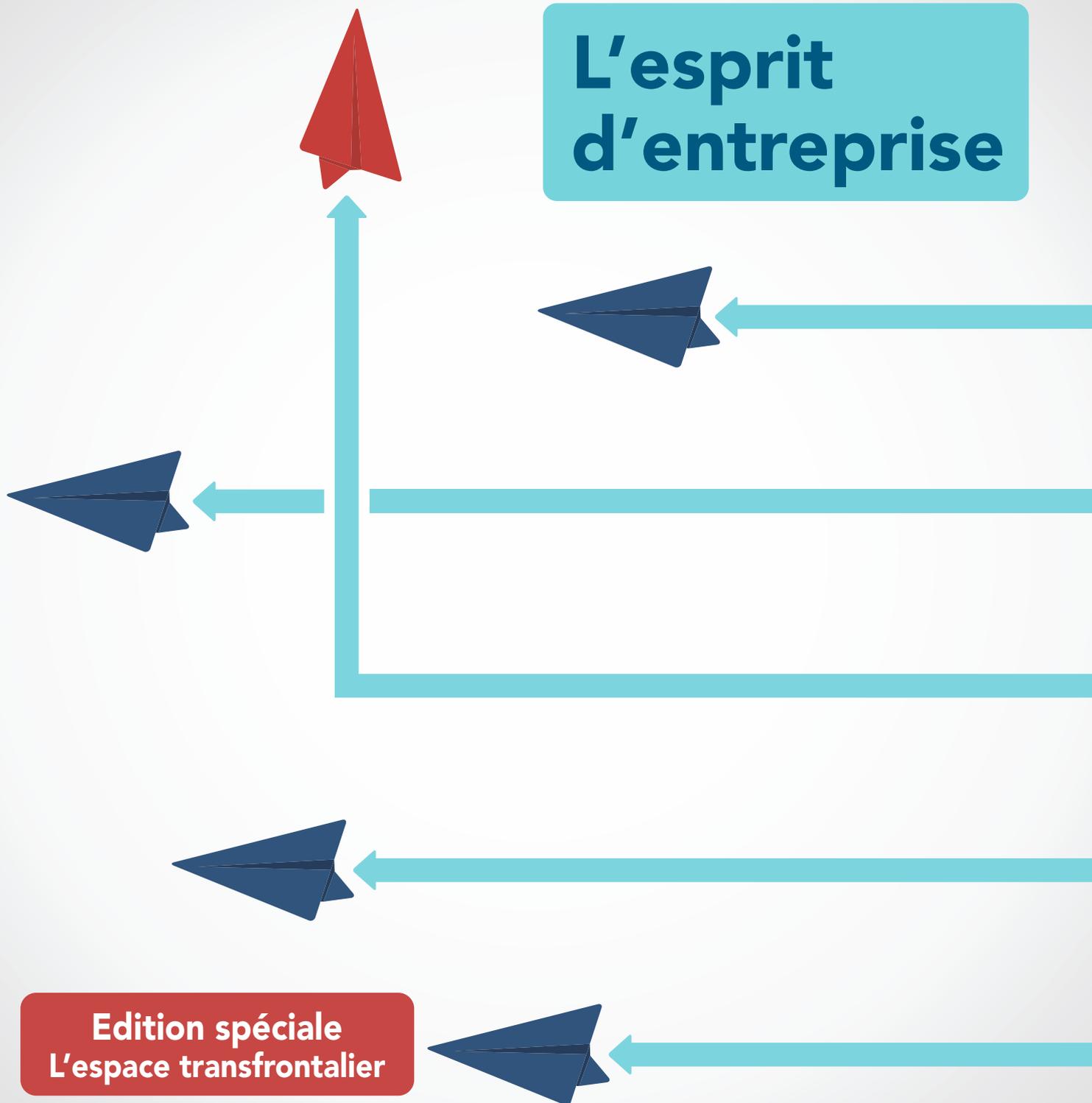




L'esprit d'entreprise



**vos experts en droit
et développement
des entreprises**



le monde du travail change

télétravail, présentiel, transfrontaliers, signature électronique...
Arendt vous accompagne à travers cette nouvelle donne

arendt.com



Introduction

4 L'esprit d'entreprendre au Luxembourg

L'esprit d'entreprise

- 16** Le statut du gérant dans une société
18 Entreprendre, c'est aussi reprendre une entreprise
20 Contact Entreprise – La gestion de votre dossier de A à Z
22 Guichet Unique PME – Au service des entreprises du nord du pays
23 Technoport S.A. : votre partenaire pour le développement d'entreprises technologiques et innovantes au Luxembourg !
24 Estelle Garnier : « J'ai ouvert ma boutique Comtesse du Barry pendant la crise, avec le soutien de nyuko »
26 Jonk Entrepreneuren Luxembourg asbl : développer la culture entrepreneuriale auprès des jeunes
27 En s'associant : prévoir le pire pour obtenir le meilleur
28 Encourager l'entrepreneuriat en révisant le droit d'établissement
30 Comment financer la création de son entreprise ?
32 ING Luxembourg – À tout projet sa solution de financement
34 Les loyers d'immeubles peuvent être soumis à TVA
35 Changement en matière de TVA dans l'e-commerce, quel impact ?
38 Fonction de délégué à la protection des données : l'heure du bilan ?
40 Les charges sociales
56 Les avantages en nature
60 La prime participative
62 L'aide à l'embauche des travailleurs âgés plébiscitée pour certains recrutements
63 Les avantages d'un plan de pension entreprise
64 Couples mariés non-résidents, comment êtes-vous imposés ?
68 Distribution de dividendes d'une société luxembourgeoise à des personnes physiques belges, luxembourgeoises et françaises
70 Les congés

- 78** Luxembourg Lifelong Learning Centre (LLLC) – 50 années de formation continue – 250.000 inscrits en 50 ans
80 Randstad Luxembourg – Des solutions pour chacun de vos besoins RH
82 EiviLux : management RH de transition
84 Comment créer une marque employeur forte et faire face aux défis d'avenir ?
85 Regard des employés sur leurs compétences digitales et sur les obstacles à leur développement
87 CK Group – Une entreprise en constante évolution depuis 75 ans
88 Télétravail : statut fiscal et social des frontaliers
92 Le développement du télétravail après le COVID posera de nouveaux défis à l'échelle transfrontalière
96 Mesures de sauvegarde et de restructuration : quelles solutions pour les entreprises post-COVID-19 ?
100 Télétravail et reprise d'activités : qu'est-ce qui changera pour vous ? – Résultats du sondage réalisé en août 2021 sur le site lesfrontaliers.lu
102 Créez un environnement propice au travail à domicile
104 Comment motiver ses collaborateurs à revenir au bureau ?
106 Le préavis
107 Une démission orale est-elle valable ?
108 POST Logistics – Des solutions logistiques innovantes et personnalisées à forte valeur ajoutée
110 SQUARE METER – Mieux vendre son bien grâce à l'Asset Management

Dossier Entreprises et médiation

- 111** Un bon accord plutôt qu'un mauvais procès
112 La médiation : la solution gagnante pour l'entreprise
114 Les Modes Alternatifs de Résolution des Conflits (MARC)
116 Les modes alternatifs de règlement des différends dans le monde de l'entreprise

- 118** Le règlement extrajudiciaire des litiges : les plateformes digitales s'en chargent...
120 L'art de pratiquer la médiation... ça s'apprend !

Les frontaliers

- 122** Quels sont les déterminants individuels de l'emploi frontalier au Luxembourg ?
124 La coopération transfrontalière en matière de formation professionnelle : une solution aux déséquilibres du marché du travail transfrontalier dans la Grande Région ?
128 La protection sociale des travailleurs de l'Union européenne
130 Maladie et maternité au Luxembourg
138 Les prestations familiales au Luxembourg
146 L'aide financière au Luxembourg pour les études supérieures
149 Les maladies et les accidents professionnels au Luxembourg
155 La pension d'invalidité dans la Grande Région
160 L'indemnisation du chômage dans la Grande Région
166 Carrière à l'étranger et retraite

Les expatriés

- 172** Une étude révèle l'impact de la pandémie sur la santé mentale des expatriés au niveau mondial
174 Le détachement
178 L'impact du Brexit en pratique sur le détachement de personnel du Royaume-Uni vers le Luxembourg

Formation tout au long de la vie

- 180** Apprendre tout au long de la vie : les clés du monde digital
184 L'aide financière de l'État pour soutenir le développement des compétences des salariés
185 Learning designed for you – At home or in the office, the best way to upgrade your skills
186 Le Luxembourg Lifelong Learning Centre : les atouts de l'expérience

188 Livres

Editeur / Régie publicitaire /

Media & Advertising S.à r.l.
223, rue de Cessange • L-1321 Luxembourg
Tél : (352) 40 84 69 • Fax : (352) 48 20 78

Directeur de la publication /

Rédacteur en chef /
Isabelle Couset
E-mail : icouset@yahoo.com

Rédaction /

Alex Barras, Isabelle Couset, Quentin Deuxant,
Michel Nivoix, Michaël Peiffer, Jeanne Renauld

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce numéro : Danielle Louis, House of Entrepreneurship, nyuko, Chambre des Métiers, Technoport, Françoise Jacquet, Thomas Denis, Bénédicte d'Allard, Manon Gengler, Alice Denby Wilkes, Delphine Jonette, David Marguerit, Thuc Uyen Nguyen-Thi, Lalux, Nicolas Tomassetig, Julie Bridoux, Chambre des salariés, EiviLux, Netty Thines, Laetitia Hauret, Ludvine Martin, Janique Bultot, Vincent Hein, M^{re} Marielle Stevenot, M^{re} Sabrina Alvaro, Chrystelle Thévenot-lesfrontaliers.lu, Louka Herman, POST Luxembourg, M^{re} Céline Lelièvre, Martine Borderies, Andrea Albanese, Pauline Bourgeon, Isabelle Pigeron-Piroth, Rachid Belkacem, FRONTALIERS Grand Est, Sylvie Schmit-Verbrugghen, M^{re} Anne Morel, M^{re} Pauline Wirtzler, Virginie Laye, INFPC et LLLC

Mise en page / Tessy Vandermerghel / Imprimerie Reka
Impression / Imprimerie Reka

Parution bimestrielle
Abonnements

1 an – 6 numéros : 40 EUR
2 ans – 12 numéros : 72 EUR

Media & Advertising S.à r.l. collecte et traite, en qualité de responsable de traitement, vos données personnelles conformément aux lois et règlements en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles, et dans la mesure prévue par la réglementation applicable, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, du droit de demander l'effacement de tout ou partie des données ou une limitation du traitement, de porter plainte auprès de la CNPD. Pour exercer ces droits ou en savoir plus, contactez icouset@yahoo.com.



© 2021 – Media & Advertising S.à r.l. – Toute reproduction est interdite. Tous droits réservés. Des reproductions peuvent être autorisées en ligne par luxorr (Luxembourg Organisation For Reproduction Rights) - www.lord.lu

L'esprit d'entreprendre au Luxembourg

La pandémie de COVID-19 aura affecté un grand nombre d'activités. L'esprit entrepreneurial n'y a pas échappé. Mais il semble reprendre du poil de la bête cette année.

Chaque année, le rapport *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM) s'intéresse à l'entrepreneuriat au Luxembourg. Selon la dernière édition, dont les données ont été récoltées durant l'été 2020 par le STATEC, la crise sanitaire a eu un impact non négligeable sur l'activité entrepreneuriale dans le pays.

Le contexte d'incertitude lié à la pandémie a entraîné une diminution du nombre de personnes intéressées par la création ou la reprise d'une entreprise. Ainsi, le pourcentage de particuliers qui perçoivent des opportunités favorables à créer une entreprise a chuté de 58 % en 2019 à 42 % en 2020.

Dès lors, moins de personnes ont tenté de créer une entreprise. La part d'individus qui se sont lancés est en effet passée de 15 à 9 %. Les femmes semblent avoir davantage souffert de ce cadre incertain : leur taux d'implication dans des activités entrepreneuriales a diminué, en un an, de 8,3 à 4,9 %, soit le plus bas niveau enregistré depuis la première étude GEM réalisée en 2013. De la même manière, l'an dernier, 56 % des demandes d'établissement ont été effectuées par des hommes, pour 53,4 % l'année précédente.

Vers une reprise

Les statistiques du registre des entreprises du Luxembourg confirment ces données. Le nombre d'enregistrements d'entreprises a en effet connu une baisse au cours du 1^{er} semestre 2020.

En revanche, ce chiffre a fortement augmenté durant les derniers mois de



l'année, témoignant d'une reprise réelle de l'activité entrepreneuriale dans le pays, qui s'est d'ailleurs poursuivie tout au long de ce 1^{er} semestre 2021. Durant les 5 premiers mois de cette année, le nombre de créations de nouvelles entreprises a ainsi progressé de 20 % par rapport à la même période en 2019, avant la pandémie.

Les plus téméraires, qui ont décidé de créer leur entreprise durant la crise du COVID-19, soulignent toutefois que, pour 68 % d'entre eux, cette dernière a retardé la mise en route de leur projet.

Un entrepreneuriat de nécessité plutôt que d'opportunité

Mais qu'est-ce qui pousse les candidats entrepreneurs à se lancer au Luxembourg dans le contexte actuel ? Sans grande surprise, c'est l'entrepreneuriat fondé sur la nécessité, à savoir les « *personnes contraintes de créer une entreprise par manque d'emploi* », qui a progressé, alors que l'entrepreneuriat fondé sur l'opportunité, à savoir les « *personnes qui créent une entreprise pour exploiter une opportunité* », a légèrement diminué. À cet égard, près d'un tiers des jeunes

entrepreneurs ont souligné que la crise avait fait naître de nouvelles perspectives de développement.

Le STATEC précise néanmoins que « *le Luxembourg présente toujours une part très élevée d'entrepreneuriat motivé par l'opportunité (50 % contre une moyenne de 38 % en Europe), et l'une des parts les plus faibles d'entrepreneuriat contraint par la nécessité (42 % contre 60 %)* ».

Luxembourg, 53^e meilleure ville pour se lancer

Selon la dernière étude d'Oberlo, plateforme d'aide aux entrepreneurs, Luxembourg se classe cette année en 53^e position sur 200 des villes proposant le meilleur environnement pour créer son entreprise. Ce sont Londres, New York et San Francisco qui occupent respectivement les trois premières places du podium.

La Ville de Luxembourg est particulièrement bien notée en ce qui concerne son tissu économique, son infrastructure logistique, son accès à des marchés extérieurs, ses prestations de chômage, ses taxes ou encore la facilité avec laquelle l'entrepreneuriat féminin peut s'y développer. À l'inverse, des efforts doivent être fournis quant à la rapidité du processus pour créer une entreprise – il faut en moyenne 9,8 jours pour traiter une demande d'autorisation d'établissement pour les PME –, l'octroi de prêts aux petites entreprises et la main-d'œuvre spécialisée dans les nouvelles technologies et le digital.

Jeanne Renauld

Une solution efficace

pour accompagner votre stratégie de Marketing Direct au Luxembourg !



Grâce à l'offre DirectMail de POST Luxembourg, mettre en place une campagne de Marketing Direct n'a jamais été aussi simple et impactant.

Utiliser DirectMail, c'est l'assurance de booster efficacement la distribution de vos mailings et atteindre votre cible quels que soient la région, la zone postale, la commune, la localité, le quartier etc.

Rendez-vous sur DirectMail.lu pour une simulation gratuite à l'aide de la calculatrice DirectMail ou envoyez-nous un email à assistants.commerciaux@post.lu pour recevoir une étude personnalisée.

directmail.lu



UE : forte hausse de la dette publique

À la fin du 1^{er} trimestre 2021, encore fortement impacté par les mesures politiques visant à atténuer l'impact économique et social de la pandémie de Coronavirus et les mesures de relance qui ont continué à se matérialiser par des besoins de financement accrus, le ratio de la dette publique par rapport au PIB dans la zone euro a dépassé 100 %, et ce pour la 1^{ère}

fois, s'établissant à 100,5 % (97,8 % à la fin du 4^e trimestre 2020). Dans l'UE, le ratio a augmenté de 90,5 % à 92,9 %. Par rapport au 1^{er} trimestre 2020, le ratio de la dette publique par rapport au PIB a augmenté tant dans la zone euro (de 86,1 % à 100,5%) que dans l'UE (de 79,2 % à 92,9 %).

À la fin du 1^{er} trimestre 2021, les titres de créances représentaient 82,6 % de la

dette publique générale de la zone euro et 82,2 % de celle de l'UE. La dette publique est composée des crédits respectivement à 14,2 % et 14,7 %, et le numéraire et dépôts à 3,2 % dans la zone euro et à 3,1 % de l'UE. La part des prêts intergouvernementaux en pourcentage du PIB représentait 2,0 % dans la zone euro et 1,7 % dans l'UE.

Dette publique par État membre, 1^{er} trimestre 2021

	Millions en monnaie nationale	% du PIB
Zone euro	11.430.866	100,5
UE	12.420.766	92,9
Luxembourg	18.424	28,1
Allemagne	2.366.746	71,2
Belgique	537.402	118,6
France	2.739.165	118,0

Source : Eurostat, communiqué de presse euroindicateurs n° 84/2021, Premier trimestre 2021 – La dette publique en hausse à 100,5 % du PIB dans la zone euro – En hausse à 92,9 % du PIB dans l'UE, 22 juillet 2021.

<https://ec.europa.eu/eurostat>

Un recul peu prononcé pour l'économie luxembourgeoise

Après un net recul au 1^{er} semestre 2020, l'activité économique au Luxembourg a bien rebondi et, sur l'ensemble de 2020, la récession y apparaît bien moins marquée que dans les autres pays de la zone euro.

Sur le 1^{er} trimestre 2021, les indicateurs conjoncturels disponibles sont assez positifs dans l'ensemble, à l'exception notable de ceux de l'Horeca. Et à l'entrée du printemps, les résultats des enquêtes de conjoncture se sont redressés significativement pour les services non financiers et les consommateurs. Ce phénomène, observable également dans l'ensemble de la zone euro, doit sans doute beaucoup à l'avancée de la vaccination.

Pour l'année 2021, le STATEC table sur une croissance du PIB en volume luxembourgeois de 6 %, puis + 3,5 % en 2022.

Depuis la fin de 2020, la remontée persistante du prix du pétrole contribue à relancer l'inflation au Luxembourg

(autour de 2 % sur les derniers mois). Mais comme dans la zone euro, le risque d'une dérive inflationniste paraît limité, avec une progression des prix hors produits pétroliers très modérée. Certains facteurs de nature temporaire devraient en revanche provoquer une résurgence passagère de l'inflation, comme le relâchement de la demande accumulée suite à la levée progressive des restrictions ou la hausse de certains coûts d'intrants (matières premières, coûts de transport). Pour le Luxembourg, le STATEC table sur un taux d'inflation de 2,0 % pour cette année puis un freinage à 1,6 % pour 2022, lorsque la poussée temporaire liée au rebond du prix du pétrole aura cessé de jouer.

En 2020, le coût salarial moyen a baissé de 0,7 % au Luxembourg, en ligne avec la tendance relevée dans la zone euro. Le chômage partiel et d'autres mesures ont allégé le coût du travail pour les entreprises tout en maintenant les revenus

pour les salariés. Pour 2021 et 2022, le STATEC s'attend à une trajectoire de nouveau à la hausse des salaires (+ 2 %, puis + 4 %).

Un marché du travail dynamique

En 2021, le marché du travail au Luxembourg demeure le plus dynamique de la zone euro. Une partie de cette très bonne résistance s'explique par les mesures de maintien en emploi mises en place par le gouvernement, surtout l'extension du chômage partiel. Toutefois, le Luxembourg ne se distingue pas particulièrement des autres pays européens dans le recours à ce type d'aides.

Malgré la progression continue du nombre de postes créés, le volume d'heures travaillées est en baisse au début de 2021. Ceci n'empêche pas le chômage (classique) de décroître, aidé en cela par les mesures pour l'emploi encadrées par l'ADEM.

La progression de l'emploi ne devrait pas dépasser 2,5 % cette année et l'année prochaine, un rythme bien moins élevé que celui de l'activité économique. Des éléments d'incertitude persistent, comme la grande volatilité des données mensuelles récentes (qui en rend l'interprétation conjoncturelle et la prévision délicates), voire les retombées potentielles mais décalées de la crise sur les secteurs les plus touchés par les effets de la crise. Nonobstant, le STATEC voit le chômage se stabiliser dans son scénario central de prévisions et il pourrait même baisser en tendance si certains paramètres s'orientent de manière propice (recours renforcé aux

dispositifs d'aide aux chômeurs de l'ADEM, scénario économique favorable sur base d'une vaccination accélérée en Europe).

Résorption du déficit public

La bonne résistance de l'économie luxembourgeoise face à la déferlante pandémique se reflète également dans les comptes publics. Les recettes n'affichent ainsi qu'un léger repli, de l'ordre de 1 % l'an dernier, par rapport à - 4 % pour la zone euro en moyenne. Le choc a été limité par la bonne tenue des impôts des ménages et des cotisations sociales ainsi que le rebond rapide des recettes de TVA après l'affaïssement

du printemps 2020. Le STATEC table sur un rebond de la progression des recettes publiques, un peu supérieur à 7 % par an en 2021 et 2022.

Le Luxembourg affiche un déficit de 4,1 % pour 2020, certes historique, mais qui s'avère être le moins élevé de toute la zone euro. Selon les prévisions du STATEC, le solde public se rapprocherait de l'équilibre cette année (- 0,7 %) et deviendrait légèrement positif l'an prochain.

Source : STATEC, Statnews n° 28 *La croissance sous injection – Note de conjoncture 1-2021*, Bastien Larue et Ferdy Adam, 8 juin 2021.
<https://statistiques.public.lu>

Emploi en 2020 : le Luxembourg très bien positionné dans l'UE

Le marché du travail a été fortement affecté en 2020 par la pandémie du COVID-19 et les mesures sanitaires, mais il a bénéficié de mesures de soutien exceptionnelles. Malgré l'impact global de la pandémie, l'emploi n'a pas été frappé de la même manière dans tous les pays. Ainsi, en 2020, au niveau de l'UE, il a connu une contraction de 1,5 %, alors qu'au Luxembourg il a augmenté de 2 %, affichant ainsi un meilleur développement que les pays voisins et la majorité des pays européens.

Le nombre d'heures travaillées a baissé dans tous les pays de l'UE. Le Luxembourg se situe, avec une baisse de - 3,3 %, dans le 1^{er} tiers des pays où les heures ont le moins diminué. Les heures travaillées sont liées à l'évolution de l'activité, qui peut être exprimée par la Valeur Ajoutée Brute (VAB). Une baisse de l'activité devrait se traduire par un moindre besoin de main-d'œuvre et donc une réduction des heures. Avec une baisse de - 0,7 %, le Luxembourg est le second meilleur pays de l'UE, affichant une réduction de l'activité bien moindre que l'UE (- 6,1 %). La principale raison de cette divergence est une croissance exceptionnelle dans la branche Information et communication (croissance annuelle de + 17 %) et, dans une moindre mesure, des différences de poids de certaines branches dans le total des heures et de la VAB (par exemple la branche Commerce, transport et horeca représente 15 % de la VAB mais 23 % des heures travaillées). Le Luxembourg se distingue également du fait que, contrairement à l'UE, il y a des branches qui contribuent positivement à la croissance des heures travaillées et de la VAB, notamment l'Administration publique, l'Enseignement, la Santé et action sociale.

L'activité favorisée par des restrictions moins fortes ?

Les restrictions mises en place pour réduire la propagation du virus ont eu un fort impact négatif sur l'activité. Un « indice de restriction » (*stringency index*) développé par l'Université d'Oxford

mesure la sévérité des restrictions de façon comparable entre pays⁽¹⁾. Au début de la pandémie, cet indicateur présente une forte corrélation négative avec la VAB, mais qui s'affaiblit en cours d'année, probablement en raison d'une meilleure adaptation aux mesures de la part des entreprises et ménages ainsi que de mesures plus ciblées. L'activité, et, de façon liée, les heures travaillées au Luxembourg ont pu profiter de mesures moins strictes que dans d'autres pays européens (en zone euro, seuls la Finlande et les pays baltes affichent une moyenne annuelle plus faible de l'indice de restriction).

Le Luxembourg figure donc pour la VAB et pour les heures travaillées parmi les pays européens qui ont connu les meilleurs développements en 2020. Ainsi, une meilleure résistance de l'activité comparativement aux autres pays européens paraît être un facteur explicatif de la tenue plus favorable de l'emploi au Luxembourg.

Évolution positive de l'emploi au Luxembourg

En 2020, le Luxembourg est un des seuls trois pays européens avec une variation annuelle positive de l'emploi. Cela ne signifie pas que l'emploi luxembourgeois n'a pas été frappé par la crise. Au 2^e trimestre, l'emploi a en effet diminué (- 0,5 % sur un trimestre, données désaisonnalisées), même s'il a repris une trajectoire ascendante par la suite.

La croissance de l'emploi luxembourgeois ne provient pas d'une seule branche isolée, mais elle s'inscrit comme un phénomène relativement généralisé à l'ensemble de l'économie. Dans seulement 2 branches sur 10, la variation annuelle de l'emploi est négative au Luxembourg (Agriculture et Industrie), alors que dans l'ensemble de l'UE, l'emploi a baissé dans 7 branches. Les plus fortes hausses au Luxembourg concernent les branches Administration publique, Enseignement, Santé et action sociale (O-Q), Activités immobilières (L) et Construction (F).



Déjà avant la pandémie, le marché du travail luxembourgeois était l'un des plus dynamiques en Europe, avec une croissance annuelle moyenne de + 3,4 % entre 2016 et 2019, contre + 1,3 % au niveau européen. Si l'on considère la différence d'évolution de l'emploi en 2020 avec les années précédentes – ce qui revient à mesurer d'une certaine manière l'ampleur du freinage –, le Luxembourg se situe toujours très favorablement, en 2^e place, avec la Belgique et derrière la Pologne.

Déconnexion entre heures travaillées et emploi

L'emploi et les heures travaillées ont baissé dans la majorité des pays européens en 2020, avec une chute des heures (beaucoup) plus prononcée que celle de l'emploi. Si au cours des années précédentes, les évolutions de l'emploi et des heures travaillées étaient étroitement liées, une déconnexion apparaît en 2020. Alors que dans certains pays les variations restent assez similaires, dans d'autres il y a des écarts considérables. Aussi, les pays avec les plus fortes baisses des heures travaillées ne sont pas nécessairement ceux avec les plus fortes réductions d'emploi. Grâce aux mesures exceptionnelles de soutien – dont principalement le chômage partiel, mais aussi le congé pour raisons familiales et une réduction du nombre d'heures supplémentaires –, l'emploi n'a pas baissé dans la même proportion que les heures. Au Luxembourg, dans beaucoup de branches, l'emploi a augmenté alors que les heures se sont repliées.

Adaptation aux restrictions par le télétravail

En 2020, le télétravail a été fortement promu. Si une personne n'avait ni la possibilité d'être physiquement présente sur son lieu de travail, ni de travailler à distance, alors elle était probablement obligée d'être en chômage partiel ou de perdre son emploi.

La part de résidents ne faisant jamais du télétravail va de 97 % en Bulgarie à 52 % au Luxembourg, avec une proportion de 79 % en Allemagne, 71 % en France et 66 % en Belgique. Le Luxembourg a donc la proportion la plus élevée de résidents travaillant parfois ou normalement à distance en 2020. Les données sur le télétravail ne sont disponibles que pour les résidents, il se peut donc que la proportion de personnes en télétravail dans l'emploi total au Luxembourg soit plus faible, si les frontaliers travaillent davantage dans des métiers non télétravaillables (ils représentent par exemple environ 60 % des effectifs dans le commerce).

Les contrats temporaires plus exposés aux pertes d'emplois

Au Luxembourg, le nombre de résidents en CDI est de 3,9 % plus élevé au 4^e trimestre 2020 qu'un an auparavant, alors que sur la même période le nombre de résidents en CDD a diminué de 5,3 %. Ceci relève notamment du fait que les contrats temporaires sont généralement plus répandus dans les branches fortement frappées par la pandémie (par exemple Commerce, transport et horeca). D'autres raisons peuvent cependant être invoquées, par exemple le fait que dans beaucoup de pays les personnes avec des contrats temporaires n'avaient pas droit au chômage partiel⁽²⁾. De plus, les CDD prenant fin pendant la pandémie risquaient de ne pas être renouvelés. En conséquence, une proportion plus élevée de personnes avec des contrats temporaires conduirait potentiellement à moins de personnes en chômage partiel, et donc probablement à davantage de pertes d'emplois. Au total, aussi bien que dans les branches les plus concernées, la part de résidents avec des contrats temporaires est plus faible au Luxembourg que dans les pays voisins (notamment dans l'horeca), ce qui contribue à réduire le nombre d'emplois vulnérables au Luxembourg. Mais, comme pour le télétravail, les données sur le type de contrat ne sont disponibles que pour les résidents, ce qui peut induire un biais dans la comparaison.

Une structure de l'économie favorable

La structure économique luxembourgeoise, avec une part de l'emploi relativement élevée dans l'Information et communication, les Activités financières et d'assurance ou la Construction a ainsi contribué à une meilleure résilience des effectifs. En même temps, la structure de l'économie détermine en partie les possibilités de télétravail et influence la part de personnes en chômage partiel. Malgré cette structure favorable, il faut noter qu'au niveau de chaque branche, l'évolution de l'emploi au Luxembourg a aussi été plus favorable que dans l'UE.

(1) Cet indice est obtenu comme moyenne non pondérée d'indicateurs sur différents types de mesures, qui n'ont probablement pas tous le même impact sur la VAB. Pour plus de détails : <https://www.bsg.ox.ac.uk/research/research-projects/covid-19-government-response-tracker>.

(2) Voir *European Economic Forecast – Spring 2021* de la Commission européenne.

Source : STATEC, Regards n° 14 *Évolution de l'emploi en 2020 : le Luxembourg très bien positionné en Europe*, Lena Rota et Bastien Larue, août 2021. <https://statistiques.public.lu>



NextGenerationEU : 93,4 millions EUR pour le Luxembourg

En juin dernier, la Commission européenne avait adopté une évaluation positive du plan pour la reprise et la résilience du Luxembourg, une étape importante vers le versement par l'UE d'un montant de 93,4 millions EUR sous forme de subventions au titre de la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR). Ce financement a pour but de soutenir la mise en œuvre des mesures essentielles d'investissement et

de réforme décrites dans le plan pour la reprise et la résilience du Luxembourg.

Le 3 août dernier, la Commission européenne a versé 12,1 millions EUR de préfinancement au Luxembourg, soit 13 % de sa dotation financière.

Le plan luxembourgeois s'inscrit dans le cadre des mesures sans précédent prises par l'UE pour sortir de la crise de la COVID-19. Il financera des investissements et des

réformes qui devraient transformer profondément l'économie et la société du pays.

En voici quelques exemples :

- assurer la transition écologique : la facilité pour la reprise et la résilience soutient les transports durables à hauteur de 30,5 millions EUR à travers un régime d'aides visant à étendre le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques dans tout le pays ;





#NextGenEU | JUNE 2021

Luxembourg's recovery and resilience plan

The European Commission has given a positive assessment to **Luxembourg's recovery and resilience plan, which will be financed by €93.4 million in grants**.

The financing provided by the Recovery and Resilience Facility – at the heart of NextGenerationEU – will support the implementation of crucial investment and reform measures put forward by Luxembourg to emerge stronger from the COVID-19 pandemic.

Luxembourg's plan forms part of an **unprecedented coordinated EU response to the COVID-19 crisis**, to address common European challenges by embracing the green and digital transitions, to strengthen economic and social resilience and the cohesion of the Single Market. In particular, Luxembourg's plan will promote clean energy and transport, biodiversity protection, the digitalisation of the public administration and increase the availability of affordable housing. The plan will provide training to job seekers, short-time and older workers and improve the resilience of the healthcare system.

KEY MEASURES TO SECURE LUXEMBOURG'S GREEN TRANSITION

61% of the plan's total allocation for reforms and investments supports climate objectives



- **Electro-mobility:** deploying a support scheme to enlarge the network of charging points for electric vehicles across the country. **€30.5 million**
- **Biodiversity:** establishing a 'Naturpakt' with municipalities to provide financial support to actions to protect nature and prevent biodiversity loss. **€6 million**
- **Renewables:** supplying a new housing district built on a former industrial site with heat and electricity produced from renewables. **€2.4 million**

KEY MEASURES TO SUPPORT LUXEMBOURG'S DIGITAL TRANSITION

32% of the plan's total allocation for reforms and investments supports digital objectives



- **Secure communications:** developing and deploying an ultra-secure communication infrastructure, based on quantum technology, to improve the security of public sector communications, as part of a European project. **€10 million**
- **Digital services for public:** creating new digital administrative services for firms and citizens. **€1.5 million**
- **Digitise healthcare:** implementing a telemedicine solution for the remote medical monitoring and care of patients. **€0.8 million**

KEY MEASURES TO REINFORCE LUXEMBOURG'S ECONOMIC AND SOCIAL RESILIENCE



- **Fight against money laundering and terrorist financing:** adopting a new law to improve supervision against money laundering and perform assessments of money-laundering and terrorist-financing risks.
- **Affordable housing:** setting up a 'Housing Pact 2.0' with municipalities to reform funding of new or renovated affordable and sustainable housing.
- **Healthcare reform:** redefining the competences, tasks and responsibilities of healthcare professionals.
- **Train jobseekers:** organising training for jobseekers, of which at least 30% will be over the age of 45, and focusing on digital and managerial skills. **€1.5 million**
- **Train short-time workers:** setting up online digital training courses and offering every short-time employees a one-off digital training voucher of up to €500. **€5 million**

IMPLEMENTATION

- None of the plan's measures will do significant harm to the environment.
- Stakeholders should continue to be involved in the implementation of the recovery and resilience plan to ensure ownership of reforms.
- Disbursement of funds is performance-based and will reflect progress on reforms and investments set out in the plan.
- Control systems will protect against serious irregularities such as fraud, corruption and double funding.

© European Union, 2021.
 Reuse of this document is allowed, provided appropriate credits to given and any changes are indicated. Creative Commons Attribution 4.0 International License. For any use or reproduction of elements that are not owned by the EU permission may need to be sought directly from the respective right holders.
 All images © European Union, unless otherwise stated. Icons © FlatIcon - all rights reserved.
 Print ISBN 978-92-76-58795-4 doi:10.2775/580085 NA-G2-21-768 EN-C
 PDF ISBN 978-92-76-58795-0 doi:10.2775/570063 NA-G2-21-768 EN-C

Source : Commission européenne.

- soutenir la transition numérique : la facilité pour la reprise et la résilience contribue à hauteur de 10 millions EUR au renforcement de la résilience du Luxembourg en matière de cybersécurité, en cofinçant l'infrastructure de communication ultrasécurisée et fondée sur la technologie quantique « LuxQCI Lab », dans le cadre d'un projet européen ;
- renforcer la résilience économique et sociale : un « Pacte logement 2.0 » sera mis en place avec les communes pour réformer le financement de logements neufs ou rénovés abordables et durables.

D'ici la fin de l'année, la Commission a l'intention de lever jusqu'à un total de 80 milliards EUR de financements à long terme, qui seront complétés par des titres de créance à court terme de l'UE, afin de financer les premiers versements prévus en faveur des États membres au titre de NextGenerationEU.

Partie intégrante de NextGenerationEU, la facilité pour la reprise et la résilience mettra à disposition 723,8 milliards EUR (en prix courants) pour soutenir les investissements et les réformes dans l'ensemble des États membres.

Source : Commission européenne, communiqués de presse NextGenerationEU : la Commission approuve le plan pour la reprise et la résilience du Luxembourg, doté d'une enveloppe de 93 millions EUR (18/06/2021) et NextGenerationEU : la Commission européenne verse 12,1 millions EUR de préfinancement au Luxembourg (03/08/2021).
https://ec.europa.eu/info/system/files/luxembourg-recovery-resilience-factsheet_en.pdf



KOLMIO vous accompagne en travaillant sur **3 AXES INDISSOCIABLES :**

- ▶ **Votre business** en guidant vos dirigeants
- ▶ **Vos collaborateurs** en activant leur implication
- ▶ **Vos chiffres** en mesurant votre progression

Kolmio
 THE WAY TO PLAY MORE

www.kolmio.lu

Les Chambres des Métiers

Luxembourg

Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

2, circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg
Adresse postale : B.P. 1604
L-1016 Luxembourg
Tél : (352) 42 67 67-1
E-mail : contact@cdm.lu
www.cdm.lu

Allemagne

Handwerkskammer Trier

Loebstraße 18
D-54292 Trier
Tél : 49 (0)651 207-0
www.hwk-trier.de

Handwerkskammer des Saarlandes

Hohenzollernstraße 47-49
D-66117 Saarbrücken
Tél : 49 (0)681 5809-0
www.hwk-saarland.de

Handwerkskammer Rheinhessen

Dagobertstraße 2
D-55116 Mainz
Tél : 49 (0)6131 9992-0
www.hwk.de

Handwerkskammer Koblenz

Friedrich-Ebert-Ring 33
D-56068 Koblenz
Tél : 49 (0)261 398-0
www.hwk-koblenz.de

Handwerkskammer der Pfalz

Am Altenhof 15
D-67655 Kaiserslautern
Tél : 49 (0)631 3677-0
www.hwk-pfalz.de

Belgique

Union des Classes Moyennes (UCM)

Principale organisation patronale franco-
phone engagée dans la défense des
indépendants et des chefs d'entreprise
Guichet d'entreprises
www.ucm.be

France

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est

5, boulevard de la Défense
F-57078 Metz Cedex 03
Tél : 33 (0)3 87 20 36 80
<https://cma-grandest.fr>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle

Maison des Métiers
4, rue de la Vologne
F-54520 Laxou
Tél : 33 (0)3 83 95 60 60
<https://cma-nancy.fr>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Meuse

3^e Les Roises - Route du Pont Dammarie
B.P. 90237
F-55005 Savonnières-devant-Bar Cedex
Tél : 33 (0)3 29 79 20 11
<https://cma-meuse.fr>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle

Metz
Pôle des Métiers de Metz
5, boulevard de la Défense
CS 85840
F-57078 Metz Cedex 3
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Thionville

Pôle des Métiers de Thionville
10, allée de la Terrasse
F-57100 Thionville
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Forbach

Pôle des Métiers de Forbach
1, rue Camille Weiss
F-57600 Forbach
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Sarrebourg

Espace Conseil de Sarrebourg
ZAC Les Terrasses de la Sarre
5, Terrasse Bretagne
F-57400 Sarrebourg
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00
<https://www.cma-moselle.fr>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges

Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise
Parc économique de la Voivre
22, rue Léo Valentin
F-88000 Épinal
Tél : 33 (0)3 29 69 55 55
<https://cma-vosges.fr>

Les Chambres de Commerce

Luxembourg

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél : (352) 42 39 39-1
Fax : (352) 43 83 26
E-mail : chamcom@cc.lu
www.cc.lu

Allemagne

Industrie und Handelskammer Trier

Herzogenbuscher Straße 12
D-54292 Trier
Tél : 49 (0)651 97 77-0
E-mail : service@trier.ihk.de
www.ihk-trier.de

Industrie und Handelskammer Saarland

Franz-Josef-Röder-Straße 9
D-66119 Saarbrücken
Tél : 49 (0)681 95 20-0
E-mail : info@saarland.ihk.de
www.saarland.ihk.de

Industrie und Handelskammer für die Pfalz

Ludwigplatz 2-4
D-67059 Ludwigshafen
Tél : 49 (0)621 59 04-0
E-mail : service@pfalz.ihk24.de
www.pfalz.ihk24.de

Industrie und Handelskammer für Rheinhessen

Schillerplatz 7
D-55116 Mainz
Tél : 49 (0)6131 262-0
E-mail : service@rheinessen.ihk24.de
www.rheinessen.ihk24.de

Industrie und Handelskammer Koblenz

Schlossstraße 2
D-56068 Koblenz
Tél : 49 (0)261 106-0
E-mail : service@koblenz.ihk.de
www.ihk-koblenz.de

Belgique

Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg belge

1, Grand'Rue
B-6800 Libramont
Tél : 32 (0)61 29 30 40
E-mail : info@ccilb.be
www.ccilb.be

Chambre de Commerce et d'Industrie Liège-Verviers-Namur

(Stade du Standard de Liège)
2, rue de la Centrale
B-4000 Liège (Sclessin)
Tél : 32 (0)4 341 91 91
www.ccilvn.be

Industrie und Handelskammer Eupen-Malmedy-St-Vith

Herbesthaler Straße 1A
B-4700 Eupen
Tél : 32 (0)87 55 59 63
E-mail : info@ihk-eupen.be
www.ihk-eupen.be

France

Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est

10, place Gutenberg
CS 20003
F-67085 Strasbourg Cedex
Tél : 33 (0)3 88 76 45 00
www.grandest.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole

53, rue Stanislas – CS 24226
F-54042 Nancy
Tél : 33 (0)3 83 85 54 54
www.nancy.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne

55, rue du Président Carnot – CS 52012
F-52115 Saint-Dizier
Tél : 33 (0)3 25 07 32 00
www.meusehautemarne.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie Moselle Métropole Metz

10/12, avenue Foch
B.P. 70330
F-57016 Metz
Tél : 33 (0)3 87 52 31 00
www.moselle.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges

10, rue Claude Gelée
F-88026 Epinal
Tél : 33 (0)3 29 33 88 88
www.vosges.cci.fr